

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

1 - LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Le montant de la contribution des familles s'élève à **18€** par enfant et par mois. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

Notre école a la volonté d'être ouverte à tous, quelles que soient les réalités familiales, professionnelles ou personnelles. Un enfant ne peut être empêché d'être scolarisé à ND des Victoires pour un souci financier. N'hésitez pas à prendre contact avec la directrice pour évoquer votre situation en cas de difficultés financières.

NOUVEAU sept 2017 : nous proposons une contribution volontaire. Les familles qui le peuvent et qui le souhaitent peuvent choisir de verser 20€ par mois ou 22€ par mois à la place de 18€. Cela nous permet de faire jouer la solidarité. Pour nous indiquer votre choix, merci de cocher les cases sur la fiche de renseignements.

2- GARDERIE et ETUDE.

Pas de changement pour le tarif de la garderie : **1,80€ / heure**, facturable à la $\frac{1}{2}$ heure.

NOUVEAU sept 2017 : baisse du tarif de l'étude (à partir du CP) : 2€ / heure.

Suite au conseil d'établissement du mois de juin, le CA d'OGEC a pris cette décision afin que l'aspect financier ne soit pas un frein à la fréquentation de l'étude par vos enfants (cf. courrier joint sur l'organisation de l'étude)

Goûter en maternelle (garderie du soir) : **0,40€**

3- PROJETS ET/OU SORTIES SCOLAIRES

Pour participer aux frais d'organisation des projets et des sorties, contribution de 2€ par facture (5 dans l'année), soient 10€ par an.

4- REGLEMENT

La facturation se fait tous les deux mois. Pour des raisons d'efficacité et de simplification du traitement, **nous vous encourageons à opter pour le prélèvement automatique.** Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir un relevé d'identité bancaire (RIB) et de compléter le mandat joint. **Documents à rapporter pour le jeudi 7 septembre.**

Pour les familles déjà en prélèvement en 2016/2017, il est automatiquement reconduit (sauf avis contraire de votre part).

Ou alors, vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement par chèque ou espèce à votre convenance